

**Délégation dans les camps de réfugiés palestiniens au Liban
15 au 17 septembre 2010**

A N N E X E S

Annexe 1

Les réfugiés palestiniens au Liban

par *Sylvain Perdigon* [01-10-2008]

300 000 palestiniens originaires des territoires conquis par Israël en 1948 vivent au Liban dans des camps de réfugiés. L'historienne Jihane Sfeir retrace les premiers moments de cet exode et souligne que le contrôle et la mise à l'écart des réfugiés palestiniens furent des événements déterminants dans la construction de l'État libanais.



Le siège, puis la destruction, par l'armée libanaise du camp de réfugiés palestiniens de Nahr al Bared (juin-septembre 2007), pour en déloger un groupuscule de militants sunnites radicaux récemment venus d'Irak et résolu à transformer le camp en foyer d'insurrection dirigée tout à la fois contre Israël, l'État libanais et le Hezbollah chiite, est sans doute l'épisode qui a le moins retenu l'attention des médias internationaux dans l'actualité chargée du Liban lors des trois dernières années. On peut s'interroger sur cette couverture

plutôt pudique au vu de l'ampleur meurtrière de l'événement [1], des violations graves des droits de l'homme qui l'ont accompagné de la part d'un régime bénéficiant du soutien sans failles des présidences américaine et française [2], et de ses conséquences désastreuses pour les 30 000 habitants du camp, évacués sans préavis au début des combats et contraints d'assister impuissants à sa lente démolition à coups d'obus approximatifs. On peut aussi s'étonner que l'ironie sordide inhérente à la décision de passer par pertes et profits une ville bâtie à mains nues par des réfugiés déjà dépossédés de tout une première fois n'ait guère été relevée dans les comptes rendus.

Il est vrai que les tenants et aboutissants de l'affaire de Nahr al Bared n'étaient simples ni à comprendre ni à expliquer, et que, marquée par une union sacrée de la classe politique et de la société libanaise dans la lutte contre un « terrorisme » aux contours flottants, celle-ci apportait une fausse note dans le récit de fracture nationale auquel les médias avaient habitué leur audience s'agissant du Liban contemporain. Il est vrai surtout que, mettant en jeu le destin des réfugiés palestiniens du pays du Cèdre, elle touche à ce qui constitue sans doute le dossier le plus brûlant, le plus désespérant, du conflit israélo-palestinien, le moins soluble en tout cas dans une solution à deux États et, pour cette raison, le plus systématiquement gardé sous le boisseau. Qu'une telle solution, la seule qu'on dise possible à présent (mais jusqu'à quand ?), se heurterait au refus intraitable de l'État libanais de favoriser « l'implantation » (tawtin) des réfugiés, et laisserait de fait en suspens le sort des 300 000 Palestiniens du Liban, originaires des territoires conquis par Israël en 1948 et dont le « retour » dans une hypothétique entité Cisjordanie-Gaza déjà asphyxiée n'est guère envisageable - voilà des considérations qui renvoient implacablement, par-delà 1967 et les conséquences de la Guerre des Six Jours, à la dépossession qui est aux origines mêmes du conflit israélo-palestinien et dont, depuis le processus d'Oslo au moins, on préfère ne plus parler.

Le livre de Jihane Sfeir, *L'exil palestinien au Liban. Le temps des origines (1947-1952)*, envoyé à l'imprimeur juste avant la destruction de Nahr al Bared, vient fort à propos rappeler que de tels événements n'arrivent pas dans le vide, et qu'un règlement de paix sérieux ne saurait faire l'impasse sur les défis moraux, politiques et humanitaires présentés par la présence palestinienne au Liban. Sfeir y brosse un tableau fascinant et subtil des toutes premières années d'une situation d'exil appelée à durer : composition et recompositions de la population palestinienne réfugiée en regard de la société libanaise ; typologie des expulsions, des arrivées et des installations ; tâtonnements institutionnels et politiques, enfin, aboutissant à la mise en place du régime administratif le plus dur du monde arabe concernant les « frères palestiniens » exilés et, conjointement, d'un discours stigmatisant leur présence comme insupportable pour le pays hôte.

En bon travail d'historien, l'ouvrage restitue la contingence d'un déroulement, et permet de mettre en perspective les termes dans lesquels sont le plus souvent appréhendés les débuts de la chronique palestinienne au Liban : en gros, ceux de l'arrivée soudaine de masses paysannes étrangères et désorientées, faisant presque immédiatement l'objet d'une politique de mise au ban et de contrôle strict de la part d'un État libanais de toute façon incapable de leur offrir un meilleur accueil. À l'aide d'archives mal connues ou inédites - rapports de terrain de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, minutes officielles et journalistiques de la vie politique libanaise de l'époque, témoignages oraux et, singulièrement, un lot massif de fiches familiales établies lors du recensement des réfugiés en 1951 -, Sfeir montre au contraire que ce récit stéréotypé n'a pu « devenir vrai » qu'au prix du refoulement de l'histoire partagée de deux sociétés étroitement imbriquées, par les réseaux commerciaux et religieux, le travail saisonnier et souvent des liens de parenté, avant la fixation des frontières en 1948. Qu'au prix, surtout, d'opérations administratives de tri et de classement visant à produire des arrivants assimilables (Palestiniens d'origines libanaise et arménienne, Chrétiens, notables disposant de réseaux anciens), et dont la naturalisation assez rapide contribue par contrecoup à la mise en

place d'une figure épurée du réfugié (pauvre, malade, musulman, petit paysan) comme élément suspect à confiner dans des camps, à tenir légalement à l'écart du marché du travail, et à éduquer sans relâche et à la dure sur le caractère intenable de sa présence au Liban.

L'argument n'est pas entièrement nouveau, mais c'est la première fois qu'il est si solidement étayé par une discussion globale et serrée des méthodes, des acteurs et des résultats, très fluctuants, des premiers recensements des réfugiés, ainsi que sur une comparaison détaillée avec ce qui est connu de la société palestinienne avant 1948. Sfeir met ainsi en évidence des spécificités oubliées de la communauté palestinienne en ces premières années d'exil au Liban, par exemple l'importance numérique des Chrétiens dans ses rangs (20 à 25% des réfugiés), ou encore le fait que les travailleurs ruraux n'en constituaient qu'une faible minorité (29%). Elle montre aussi que les réfugiés, y compris leur fraction la plus déshéritée, firent preuve de bien plus de ressource et d'initiative qu'on ne le suppose d'ordinaire dans leurs stratégies d'installation, avant que ne se referme sur eux, au bout de quelques années seulement, l'étau réglementaire et policier de l'État libanais. Elle révisé ainsi considérablement un tableau tendancieux, mobilisé jusqu'à ce jour pour justifier post hoc la politique de fragmentation et de marginalisation qui l'a rendu possible.

Les réfugiés et la construction de l'État libanais

Mais il ne s'agit pas seulement pour Sfeir de corriger par la preuve un récit simplifié et persistant. L'ouvrage développe aussi un petit nombre de propositions puissantes dont on attend avec une certaine impatience les réactions qu'elles vont susciter dans l'historiographie palestinienne, et surtout libanaise. Car la première de ces propositions, la plus forte peut-être, concerne au moins autant le pays hôte que les nouveaux arrivants. Sfeir soutient que l'arrivée et la mise au ban des réfugiés palestiniens ne constituent pas un développement périphérique mais bien plutôt un événement fondateur et déterminant dans la fixation d'une entité libanaise dont l'élaboration coloniale est, en 1948, encore récente et la pérennité loin d'être évidente.

En rappelant les faiblesses structurelles d'un État libanais à peine affranchi de la tutelle française, en retraçant l'émergence dans le débat politique et médiatique d'un discours de « l'étranger » (l-ajnabi) constituant une menace pour une identité libanaise au contenu pour le reste très disputé, en décrivant enfin, sur quelques cas précis, comment le traitement discriminatoire des arrivants est aussi l'occasion concrète pour l'État libanais de manifester sa présence, de se produire de fait en tant qu'État qui recense, classifie, distribue des papiers d'identité et contrôle les déplacements, dans des territoires et des populations où son influence se faisait à peine sentir, Sfeir montre que « les réfugiés palestiniens représentent l'élément manquant pour que s'opère la cohésion nationale » (p. 83) dans un contexte où celle-ci est singulièrement mal assurée. On hésite toutefois à parler de simple logique du bouc émissaire, puisque ces « étrangers » constituent un élément autant séparateur que fédérateur : immédiatement décomposée et différemment administrée à la lueur des catégories confessionnelles qui, dans les termes du régime politique en vigueur, médiatisent le rapport des citoyens libanais à leur État, la présence des réfugiés exacerbe l'identification nationale mais aussi les clivages tournant autour du poids démographique respectif des communautés confessionnelles et de sa traduction institutionnelle et politique. Bref, nous dit Sfeir, l'événement inattendu de la présence palestinienne contribue de façon fondatrice à « la réinvention d'un soi libanais » (p. 127), qui s'éprouve dans la distance qui le sépare des arrivants, mais comme inachevé et profondément divisé, jusqu'à ce jour, sur la nature du projet national que l'État devrait porter.

Des pratiques héritées de l'administration coloniale

La seconde thèse forte de Sfeir, étroitement liée à la première, concerne l'empreinte profonde et concrète de la gouvernamentalité coloniale (le Mandat français, 1920-1943) sur la logique classificatoire mise en œuvre à la réception des réfugiés pour aboutir à cette mise en quarantaine légale, sociale et spatiale qui singularise le Liban parmi les pays hôtes (dont la Syrie et la Jordanie). Il s'agit notamment pour Sfeir d'expliquer la décision que les autorités libanaises de l'époque prirent d'enregistrer l'appartenance confessionnelle des réfugiés lors de leur recensement. Quand elle n'est pas regardée comme allant de soi, laissée à l'évidence trompeuse de catégories religieuses dont il s'agit au contraire de comprendre la fixation dans le champ politique, cette décision est souvent mise au compte d'une vague idéologie confessionnaliste qui serait propre au domaine libanais, voire à un Orient incapable du passage à la modernité laïque. Sfeir déplace et précise considérablement les termes du débat en montrant qu'elle s'enracine, bien plus spécifiquement, dans le détail concret de la pratique gouvernementale (textes de loi, circulaires, protocoles bureaucratiques) héritée de la période coloniale. Confronté au défi de la présence soudaine et imprévue d'une importante population de réfugiés, le très jeune État libanais a recours aux outils administratifs mis en place par la puissance mandataire française pour mettre en ordre et gouverner la population libanaise : notamment, aux procédures et catégories mobilisées pour la naturalisation, en 1925, de réfugiés rescapés du génocide arménien, et surtout lors du recensement de 1932 qui répartit les citoyens libanais selon leur groupe communautaire et leur lieu d'origine.

La reprise bureaucratique d'une logique classificatoire propre à la pratique coloniale s'avère ici lourde de conséquences : elle est de fait la condition de l'application les années suivantes d'un traitement sélectif, à savoir la naturalisation discrète des uns (la minorité de Chrétiens) et la mise au ban des autres (la masse homogénéisée de Musulmans sunnites), désormais présentés comme un élément déstabilisateur du jeu fragile des communautés confessionnelles sur lequel repose le caractère exceptionnel de la nation libanaise. En outre, explique Sfeir, les catégories du recensement français de 1932 sont déterminantes dans la mise en place d'un discours qui oppose les arrivants palestiniens, comme présents illégitimes, aux émigrés libanais, absents légitimés par leur inclusion dans le dénombrement colonial. Les réfugiés sont ainsi presque immédiatement accusés de précipiter, par la pression qu'ils exerceraient sur l'économie du pays hôte, un mouvement de départ des Libanais, notamment Chrétiens, devenu structurel dans les décennies précédant leur arrivée. Comme le remarque l'auteure, on n'aurait là guère plus qu'un discours xénophobe banal s'il ne s'était traduit, au Liban, par une forêt de lois et de décrets barrant aux Palestiniens l'accès au marché de l'emploi, avec à long terme des conséquences sociales désastreuses (chômage et sous-emploi estimés aujourd'hui bien au-dessus des 50% dans les camps de réfugiés).

Mémoires et récits de l'exode

La troisième thèse forte de Sfeir, la première développée dans l'ouvrage, est peut-être aussi la moins aboutie, du moins en l'état. C'est d'autant plus dommage qu'elle repose sur un remarquable travail de collecte de récits oraux, et qu'elle soulève, du côté palestinien cette fois, des questions brûlantes sur les processus de subjectivation en rapport à l'expérience de l'exil. Sfeir propose en effet d'explorer les écarts, ou tensions, entre d'un côté la mémoire collectivement construite du corps national, avec son lot de silences, de simplifications et d'écrasements des singularités, et de l'autre la mémoire individuelle, inassimilable, de ceux désignés dans les problématiques des postcolonial studies anglo-saxonnes comme subaltern parce que leur voix est tue dans le récit de la communauté nationale. Pour ce faire, elle met en évidence, dans les récits d'exode qu'elle a pu

collecter oralement auprès de réfugiés nés en Palestine, une dissonance entre deux registres de narration : d'une part, le registre figé, et profondément informé par l'élaboration rétrospective de la nakba comme événement intégrateur d'une nation en exil, d'un « désastre » qui s'abat de façon indiscriminée, avec ses passages obligés (beautés de la vie villageoise, trahison des Arabes, topoi sur la soudaineté impensable du déracinement ou l'humiliation de la vie de réfugié) ; d'autre part, le registre plus incertain et intime de l'exode comme hijra (littéralement, « émigration »), où s'expriment la singularité des stratégies et trajectoires de survie, et leur irréductibilité, douloureuse ou gratifiante, à l'épopée nationale.

La mise en évidence de cette tension, peu reconnue mais très palpable pour quiconque a travaillé sur le sujet de la mémoire de l'exode dans la communauté palestinienne, pose des questions fascinantes et difficiles sur le prix subjectif de l'appartenance à une communauté soumise à la violence politique. Mais elle souffre un peu d'être durcie sous la plume de Sfeir sous la forme d'une opposition tranchée entre la mémoire collective de la nakba comme « mythe » (p. 22), « notion floue » (p. 30) et « construction symbolique » (p. 57), et la mémoire individuelle de la hijra comme celle d'un « fait historique réel » (p. 22), « événement historique bien délimité » (p. 30), « réalité historique » (p. 57). La terminologie employée par Sfeir, outre qu'elle pourrait faire l'objet d'un usage tendancieux, implique une distinction, entre mémoire collective comme construction et mémoire individuelle comme donnée immédiate, discutable d'un point de vue anthropologique. Sans doute eût-il mieux valu se demander comment l'expérience de la violence et de la dépossession peut être, à la fois et différemment, intégratrice et individualisante, et quelles formations subjectives émergent de cette division.

L'historiographie libano-palestinienne n'est certes pas un champ apaisé, et Jihane Sfeir se fera probablement accuser d'être peu charitable avec un système libanais passé au crible de l'accueil qu'il fit aux Palestiniens expulsés. Elle peut désormais faire valoir que l'actualité récente du Liban - cette unité nationale retrouvée, après trois années de déchirures, dans l'élection à la présidence de la République du chef de l'armée, le général Michel Sleimane, dont la gestion intransigeante de l'affaire de Nahr al Bared a grandement assis la légitimité - valide précisément ses thèses qu'on risque de trouver les plus provocantes. Outre sa valeur de témoignage, ce solide travail d'historienne fait à nouveau la démonstration qu'un règlement durable du conflit israélo-arabe est difficilement pensable sans une réflexion profonde, au risque du vertige, sur le moment 1948 et les fondements du système étatique dans la région.

par **Sylvain Perdigon** [01-10-2008]

Annexe 2

Survie dans les camps de REFUGIES -

PAR MARINA DA SILVA - LE MONDE DIPLOMATIQUE - JUILLET 2006

Ces Palestiniens du Liban abandonnés

CHAQUE JOUR, L'ARMEE ISRAELIENNE BOMBARDE LE TERRITOIRE DE GAZA, DONT ELLE S'EST RETIREE L'ETE DERNIER. DES CIVILS SONT TUES ALORS QUE LES ETATS-UNIS ET L'UNION EUROPEENNE MAINTIENNENT LEUR BLOCUS CONTRE LE PEUPLE PALESTINIEN. PENDANT CE TEMPS, DES MILLIONS DE PALESTINIENS DE LA DIASPORA

CONTINUENT DE VIVRE DANS DES CAMPS, NOTAMMENT AU LIBAN, OU, MALGRE QUELQUES AMELIORATIONS RECENTES, LEUR SORT RESTE PRECAIRE.

L'attentat qui a frappé un responsable du Djihad islamique palestinien et son frère à Saïda, chef-lieu du Liban sud, le 27 mai, a ravivé le processus de déstabilisation que connaît le pays. D'autant que, le lendemain, l'armée israélienne a effectué des bombardements (sans précédent depuis son retrait, le 25 mai 2000) sur la bande frontalière, dans la Bekaa et près de Beyrouth, en riposte à des tirs de roquette imputés au Hezbollah et au Front populaire de libération de la Palestine - Commandement général (FPLP-CG) de M. Ahmed Jibril ; ce qui a relancé le débat autour du désarmement du Hezbollah et des Palestiniens. Oubliés de l'histoire et des négociations, ces derniers, qui pour la plupart vivent dans des camps, se voient à nouveau propulsés sur le devant de la scène politique, où ils tentent de faire valoir le droit au retour auquel ils n'ont jamais renoncé.

« Les camps de réfugiés, et Aïn Héroué tout particulièrement (1), sont régulièrement présentés par la presse nationale et internationale comme des zones de non-droit qui abriteraient des criminels et des extrémistes islamistes, s'énerve l'une des habitantes, Khadda. Mais le camp, c'est nous : plus de quarante-cinq mille personnes, attachées à leur identité et à leur histoire ; et non quelques incontrôlables, tout au plus deux cents, qui sont aussi le produit d'une précarisation et d'une impasse politique. » Elle est la première à redouter les tensions et les conflits armés qui minent le camp, le plus grand du Liban, en bordure de Saïda. Elle a d'ailleurs fini par s'installer à l'extérieur, mettant en péril l'équilibre familial : son mari, qui tient un petit commerce, demeure sur place, et ses enfants reviennent systématiquement au camp chaque fin de semaine. Mais, plus que des accrochages, Khadda est surtout fatiguée de l'étranglement économique d'Aïn Héroué, de la misère qui s'affiche ostensiblement dans les ruelles étroites et insalubres, et dans les maisons en lambeaux, servant de terreau à la radicalisation islamiste.

L'invasion israélienne de 1982 et le départ forcé de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et de ses combattants ont marqué un tournant. L'organisation fournissait en effet du travail à près de 65 % des Palestiniens et assurait le financement de structures sanitaires et éducatives également ouvertes aux populations libanaises démunies. De plus, les Palestiniens du Liban ont eu le sentiment d'être les oubliés des accords d'Oslo de 1993, l'OLP concentrant ses efforts diplomatiques sur la Cisjordanie et Gaza. Enfin, les fonds des pays européens ont été détournés vers ces territoires, et les budgets que l'United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East (UNRWA - office de secours des Nations unies (2)), les agences des Nations unies et les organisations non

gouvernementales (ONG) internationales consacraient au Liban ont été drastiquement réduits. Les camps, touchés de plein fouet par la guerre et les difficultés économiques, sont devenus des espaces de repli.

Les organisations islamistes, principalement le Djihad islamique et le Mouvement de la résistance islamique (Hamas), ont su se tourner vers les couches les plus pauvres de la population en leur fournissant une assistance matérielle qui fait cruellement défaut. Le Hamas a su profiter de la colère suscitée par la déportation au Liban sud de quatre cent quinze Palestiniens proches de l'organisation, en décembre 1992, puis de la politique israélienne des « assassinats extrajudiciaires », en particulier celui du cheikh Ahmed Yassine en mars 2004 et celui d'Abdelaziz Al-Rantissi le mois suivant, dont les portraits sont partout. Sa victoire aux élections législatives palestiniennes de janvier 2006 le renforce également au Liban.

Oum Fadi, proche du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), surprise « *comme tout le monde* », n'en fut pas moins contente du résultat et de ce qu'il signifiait comme choix « *contre la corruption et pour la revendication des droits palestiniens, dont le droit au retour* ». Comme beaucoup d'autres, elle ne reconnaît plus Aïn Héloué, où elle a mis au monde ses enfants à une époque où les camps étaient le symbole de l'activité politique et de la construction d'une société palestinienne dans l'exil : « *Aujourd'hui, la population est prise en otage par des factions politiques qui règlent leurs comptes. Il y a régulièrement des morts, et les gens ont peur. Mais ils ne veulent pas partir, car le camp est un espace collectif qui symbolise toujours l'attente du retour et la lutte pour nos droits.* » Le 1er mai, un membre du Fatah a été tué par un islamiste d'Usbat al-Ansar (Ligue des partisans, groupe salafiste supposé entretenir des liens avec Al-Qaida (3)), venant s'ajouter à une liste déjà longue. Ces affrontements sont autant d'ordre politique que criminel, ils dépassent souvent des enjeux internes, s'inscrivent dans une stratégie de tension - manipulée par différents services secrets - et viennent brouiller les cartes. Aïn Héloué reste le symbole du camp politique où tous les partis palestiniens ont pignon sur rue, véritable capitale des Palestiniens en exil.

« *La situation est sensible* », dit sobrement M. Abou Ali Hassan, ex-dirigeant d'Aïn Héloué et maintenant en poste à Mar Elias, le petit camp majoritairement chrétien de Beyrouth, où il est responsable des relations avec les partis politiques libanais : « *Le désarmement des organisations palestiniennes, exigé par la résolution 1559, adoptée par le Conseil de sécurité des Nations unies en septembre 2004, à l'instigation de la France et des Etats-Unis, constitue un des dossiers de la vie politique libanaise (4). Le gouvernement d'union nationale de Beyrouth a formé un comité chargé de négocier le désarmement des bases installées en dehors des camps, et la réglementation des armes à l'intérieur. Nous*

travaillons à la création d'une délégation unifiée et à ce que ce dossier ne soit pas traité sous un angle uniquement sécuritaire mais à ce que les résultats fassent avancer nos droits politiques et améliorent la situation humanitaire dans les camps. » La réouverture de la représentation de l'OLP, le 16 mai 2006 à Jnah, dans la banlieue sud de Beyrouth, représente pour M. Hassan un signe politique fort : *« Le gouvernement ne veut pas employer la force sur cette question, et c'est surtout la présence armée palestinienne dans une douzaine de bases, dispersées dans la plaine de la Bekaa et dans la localité côtière de Nahmé, à quinze kilomètres au sud de Beyrouth, qui pose problème. »*

Dans ce contexte troublé, les déclarations de M. Mahmoud Abbas, le président de l'Autorité palestinienne, lors de sa visite à Paris, en octobre 2005, selon qui les Palestiniens vivant au Liban devaient *« se soumettre à la loi »* et qu'ils s'y trouvaient en *« invités »* ont été mal perçues.

Les journaux libanais font régulièrement état d'infiltrations de militants palestiniens de Syrie vers la plaine orientale de la Bekaa, qui ont conduit l'armée libanaise à fermer une quarantaine de points de passage illégaux entre les deux pays et à resserrer son étau autour des positions palestiniennes relevant d'organisations prosyriennes basées à Damas, comme le FPLP-CG, le Fatah-Intifada (une scission du Fatah, conduite par M. Abou Moussa) et Al-Saika (l'aile palestinienne du parti Baas au pouvoir en Syrie).

« Parce que nous avons conduit la résistance armée contre Israël, que nous restons actifs et influents, nous sommes vus comme un obstacle à la paix », commente Nabil, responsable du comité populaire au camp de Baddaoui, près de Tripoli, dans le nord. Avec ses maisons moins encastrées, ses voiries et ses canalisations d'eau refaites, Baddaoui, plus éloigné de la zone du conflit, pourrait sembler paisible ; mais, pour Nabil, la guerre reste une menace : *« Les avions israéliens continuent à survoler le Liban régulièrement, du sud au nord et du nord au sud, en toute impunité. »* Et puis *« Sabra et Chatila resteront à jamais dans nos mémoires : nous avons été massacrés malgré la protection de la force internationale. Les armes dans les camps sont là pour assurer notre propre protection (5) »*.

Mais la question des armes fait surtout écran aux conditions de vie et de relégation des Palestiniens. Selon l'UNRWA, les réfugiés palestiniens au Liban seraient, en mars 2006, quelque quatre cent quatre mille dont deux cent vingt mille résideraient dans la douzaine de camps répartis dans le pays. A Beyrouth : Mar Elias, Bourj Al-Barajneh, Sabra et Chatila, Dbaye. Au sud, près de Saïda : Aïn Héloué et Myé Myé ; et de Tyr : Al-Buss, Rachidiyé, Bourj Al-Chemalhe. A Tripoli, au nord : Nahr Al-Bared et Baddaoui. Et à l'Est, dans la Bekaa : Waweel. Il faut ajouter des *« regroupements »*, c'est-à-dire des petits camps-

ghettos illégaux, non reconnus par l'UNRWA et ne relevant pas de son assistance. L'armée libanaise maintient sa pression autour des camps, en particulier ceux du Sud, qui abritent quelque cent mille réfugiés, et dont les entrées et les sorties sont contrôlées et soumises à des obtentions de permis. Le Fatah y reste la plus puissante organisation, tandis que dans les camps de Beyrouth, du Liban nord et de la Bekaa les pro-syriens ont gardé une importance significative et que partout le renforcement des organisations islamistes est notable, plaçant selon les observateurs Fatah et Hamas au même niveau.

Interdit d'être médecin, architecte...

Selon l'UNRWA, 60 % des réfugiés palestiniens vivent en dessous du seuil de pauvreté, et leur taux de chômage atteindrait 70 %. Il leur était jusqu'à présent impossible d'exercer quelque soixante-douze métiers, hors des camps, interdit d'y introduire des matériaux pouvant servir à la construction, et ils ne peuvent quitter le territoire libanais ou y revenir sans l'obtention d'un visa dont la validité dure au maximum six mois.

M. Trad Hamadé, ministre libanais du travail, proche du Hezbollah, a signé un mémorandum, en juin 2005, en faveur des Palestiniens nés au Liban et inscrits sur les registres du ministère de l'intérieur qui lève en partie l'interdiction de pratiquer un métier. Mais cela ne concerne pas les diplômés palestiniens, qui ne pourront toujours pas exercer la médecine, le droit, l'architecture... Pas un mot, par ailleurs, sur la réforme de 2001 qui avait interdit aux Palestiniens d'acheter des maisons et des biens immobiliers au Liban, entraînant de véritables imbroglios juridiques, notamment en matière d'héritage.

Mme Samira Salah est directrice du département des affaires des réfugiés palestiniens de l'OLP et coordinatrice de la campagne pour les droits des réfugiés palestiniens au Liban et le droit au retour, prévu par la résolution 194 des Nations unies. Pour elle, les dispositions du ministre du travail représentent un progrès, mais ne changeront rien concrètement : « *Des propositions avaient déjà été faites en 1995, indiquant qu'un Palestinien né au Liban avait le droit de travailler à condition de disposer d'un permis de travail. mais ce permis reste quasi impossible à obtenir, et la proposition du ministre n'inclut pas l'accès à la sécurité sociale et aux assurances.* » Cette campagne a été mise en place début avril 2005 par un collectif qui regroupe vingt-cinq associations palestiniennes, le Conseil national palestinien, le département des affaires des réfugiés de l'OLP et des membres de la « société civile » palestinienne. Elle organise des ateliers de réflexion et des formations au sein de la société palestinienne et veut gagner le soutien de la population libanaise afin de créer un large mouvement de pression politique. Sous le mot d'ordre « Droits civiques jusqu'au droit au retour, ensemble avec les Libanais, nous

résistons à l'implantation et à la naturalisation des réfugiés », elle formule quatre revendications principales : droit au travail, droit à la propriété, droit d'association et droit à la sécurité. Ces revendications ne sont pas nouvelles, mais elles n'ont jusqu'à présent jamais reçu de réponse.

Jetés dans l'exil par centaines de milliers lors de la création de l'Etat d'Israël en 1948, les réfugiés sont quelque quatre millions, soit près de 60 % de la communauté palestinienne, et vivent à 90 % dans les territoires palestiniens et les pays arabes limitrophes. Les Palestiniens du Liban (6) cristallisent les enjeux politiques les plus exacerbés aussi bien à l'échelle libanaise qu'à l'échelle régionale. Ils viennent rappeler que l'évolution du conflit israélo-arabe est aussi liée à la solution du problème des réfugiés.

MARINA DA SILVA

LE MONDE DIPLOMATIQUE - JUILLET 2006

Annexe 3

France 24 du 17/08/2010

Les réfugiés palestiniens accèdent au droit du travail mais pas à la propriété
Le Parlement libanais a voté une loi autorisant les réfugiés palestiniens qui vivent au Liban à exercer quasiment tous les métiers. Pas question toutefois de leur accorder le droit d'accéder à la propriété...

Par [Aurélié BLONDEL](#) (texte)

Ouvrier dans l'agriculture ou dans le bâtiment : ce sont les professions majoritairement exercées aujourd'hui par les réfugiés palestiniens qui vivent au Liban. Cette situation, dénoncée par les associations des droits de l'Homme depuis des années, va changer : la loi votée ce 17 août autorise ces réfugiés à exercer quasiment tous les métiers. Quatre professions leur restent toutefois fermées. "Il s'agit des professions d'avocat, médecin, pharmacien et ingénieur, pour lesquelles il existe des ordres professionnels. Ce sera à ces derniers de trancher", précise Isabelle Dellerba, correspondante de FRANCE 24 à Beyrouth. Selon l'ONU, environ 400 000 réfugiés palestiniens vivent dans ce pays de 4 millions d'habitants, soit dans les villes, soit dans les camps de [l'Agence des Nations unies pour les réfugiés palestiniens](#). Le terme "réfugié palestinien" se rapporte, [selon la définition onusienne](#), aux personnes qui vivaient en Palestine entre le 1er juin 1946 et le 15 mai 1948 et qui ont perdu leur domicile ainsi que leur moyen de subsistance dans le conflit de 1948. Une définition qui s'applique également à leurs descendants.

Blocages confessionnels

La proposition de loi adoptée a été déposée par le groupe parlementaire du leader druze Walid Joumblatt et [a suscité de vifs débats entre les élus](#). Mais la principale revendication

des Palestiniens demeure le droit à la propriété. "Les réfugiés palestiniens ne sont aujourd'hui pas tout à fait satisfaits", explique Isabelle Dellerba. Sur ce point, les discussions ont été repoussées sine die. Car, comme l'explique la correspondante de FRANCE 24, "c'est là qu'intervient le problème confessionnel. Les Palestiniens sont en majorité musulmans, et les autres confessions au Liban, les chrétiens essentiellement, ne veulent surtout pas qu'ils finissent par s'implanter car cela bouleverserait l'équilibre confessionnel dans le pays."

"Les Libanais n'ont pas une approche humaniste des Palestiniens, ils disent que ce sont des fauteurs de troubles et que le pays n'a pas besoin de problèmes supplémentaires", estime de son côté Joumana Mehri, militante libanaise des droits de l'Homme interviewée par FRANCE 24. Certains Libanais ont notamment en mémoire les violences de 2007 dans le camp de Nahr-el-Bared, au nord du pays. Les camps ont alors été considérés par certains comme des zones de non-droit, perméables aux extrémistes.

"Je suis persuadé que donner des droits économiques et sociaux aux Palestiniens faciliterait leurs conditions de vie au Liban et diminuerait l'attrait des groupes radicaux", conclut pour sa part Paul Salem, directeur du [Centre Carnegie pour le Moyen-Orient](#).

Annexe 4

De nouveaux droits pour les réfugiés palestiniens au Liban

Par [RFI](#) mercredi 18 août 2010

Après un amendement voté mardi 17 août 2010 par le Parlement libanais, les Palestiniens du pays du cèdre vont désormais avoir le droit d'exercer presque tous les métiers. Mais si ce texte a fait consensus, les députés libanais n'iront sans doute pas plus loin. Ils sont, en effet, défavorables à une implantation définitive de ces réfugiés dans le pays.

Par **Nicolas Didier**

« *C'est un pas dans la bonne direction* », a estimé Nadim Houry, responsable de l'organisation [Human Rights Watch au Liban](#). Ce pas, c'est l'amendement à la loi du travail approuvé mardi 17 août 2010 par le Parlement. Les réfugiés palestiniens ont désormais le droit d'exercer presque tous les métiers alors qu'ils devaient jusqu'alors se cantonner aux secteurs de l'agriculture et du bâtiment.

Soixante-deux ans après la première vague de réfugiés au Liban, le texte va permettre d'améliorer quelque peu le quotidien de ces hommes et femmes qui vivent dans une douzaine de camps bondés et insalubres. Selon les estimations, ils seraient entre 250 000 et 400 000 à être concernés.

L'exception demeure pour les médecins ou avocats

Ces avancées ne permettent pas encore aux réfugiés d'exercer tous les métiers. Pour eux, il n'est toujours pas possible d'être médecin ou avocat, car ces professions sont réservées aux seuls Libanais.

Si les réfugiés pourront bénéficier de prestations issues d'un fonds spécial, dont la sécurité sociale, la proposition de loi concernant leur accession à la propriété privée a été rejetée. Certains hommes politiques libanais, qu'ils soient musulmans chiites ou chrétiens, craignent que cela ne représente un pas vers l'implantation définitive des Palestiniens au Liban.

Les Libanais sont en majorité défavorables à cette implantation. Les chrétiens maronites, dont le nombre diminue en raison d'une forte émigration et d'un plus faible taux de natalité, ne veulent pas être davantage marginalisés.

Pas de naturalisations envisagées

Selon Marwan Hamadé, ancien ministre et député druze du groupe parlementaire à l'origine de l'amendement, « *la Constitution libanaise interdit formellement l'implantation des Palestiniens et leur naturalisation au Liban* ». Les réfugiés, pour la plupart d'obédience sunnite, risqueraient de modifier l'équilibre confessionnel et démographique du pays.

D'autre part, les naturaliser reviendrait à renoncer à leur droit au retour, auquel le gouvernement libanais et l'Autorité palestinienne s'accrochent. Les exilés palestiniens et leurs descendants revendiquent la possibilité de réinvestir leur terre d'origine. Ce droit est garanti par la résolution 194 des Nations unies. Adoptée en décembre 1948, elle n'a toutefois pas de caractère impératif. De son côté, Israël s'est toujours opposé à ce que les personnes chassées ou qui ont fui en 1948 reviennent.

Le Liban reste hanté par le spectre de la guerre civile (1975-1990) et les Palestiniens qui y sont présents gardent mauvaise réputation auprès d'une partie de la population. Les tensions entre ces réfugiés et les chrétiens libanais sont en effet considérées comme l'un des facteurs de déclenchement du conflit.

Annexe 5

Journal l'HUMANITE – 12 novembre 2009

Le Liban a enfin un gouvernement

Le rapprochement entre la Syrie et l'Arabie saoudite n'est sans doute pas sans rapport avec la formation d'un cabinet d'union nationale dirigé par Saad Hariri.

Après quatre mois de tractations et d'atermoiements mais aussi d'impasses, le Liban s'est finalement doté d'un gouvernement d'union nationale. Dirigé par le vainqueur du scrutin législatif de juin 2009, Saad Hariri. Ce nouveau cabinet est composé de trente ministres, dont quinze pour la majorité, dix pour l'opposition formée par le Hezbollah, le Courant patriotique libre de Michel Aoun et leurs alliés, et cinq, dont ceux de la Défense et de l'Intérieur, qui seront désignés par le chef de l'État, Michel Sleimane. Ce partage des postes fait qu'aucun camp ne peut désormais disposer d'un droit de veto : le rôle d'arbitre reviendra au président Sleimane. Le Hezbollah, qui y participe pour la troisième fois, dispose de deux ministères, ceux de la Réforme administrative et de l'Agriculture. Son allié, le parti de Michel Aoun, a fini par obtenir le ministère des Télécommunications, qui lui avait été refusé, et celui de l'Énergie. « Ce gouvernement est à l'image du Liban actuel, a annoncé, lundi, Saad Hariri. Il peut paraître, aux yeux de certains, le reflet des différends confessionnels et politiques, mais nous devons prouver au monde entier qu'il est, aux yeux des Libanais, la véritable image de l'entente nationale. » Tout en prévenant que « ce gouvernement sera soit une chance de renouveler la confiance dans les institutions de l'État et de donner un exemple réussi sur la gestion des affaires du pays à travers l'entente nationale, soit une étape à travers laquelle les Libanais répéteront leur échec ». La formation de ce gouvernement n'est pas sans rapport avec le rapprochement intervenu entre la Syrie et l'Arabie saoudite, et plus généralement entre Damas et Washington. En outre, la Syrie, qui vient de demander à la Turquie de reprendre son rôle de médiateur avec Israël, a besoin d'un Liban stabilisé afin de reprendre les pourparlers sur le Golan, occupé avec le gouvernement Netanyahu. En revanche, pour ce dernier, qui a menacé à maintes reprises le Liban si jamais le Hezbollah faisait son entrée dans le gouvernement, c'est pour l'heure un échec. Autre signe caractérisant le nouveau contexte régional, la presse libanaise a annoncé que Saad Hariri devrait se rendre à Damas, à la tête d'une délégation de son gouvernement, avant le 15 décembre, juste après le vote de confiance du Parlement libanais. Reste, comme le soulignent les communistes et de nombreux progressistes libanais, que ce gouvernement porte encore la marque du confessionnalisme, objet d'un consensus entre les différents protagonistes. Tout a été fait pour que le partage des portefeuilles se fasse sur la base de critères politico-confessionnels, et ce bien que la guerre de l'été 2006 ait montré que le pays s'est mobilisé contre Israël sur des bases politiques et nationales, et non en fonction de critères religieux.

Hassane Zerrouki

Annexe 6

Affrontements entre le Liban et Israël: la crainte de l'escalade

Un violent affrontement a opposé ce matin des soldats israéliens et libanais dans le secteur d'Aadaissé (à 30km à l'est de la ville côtière de Tyr), faisant quatre morts (trois soldats et un journaliste) du côté libanais et au moins un blessé (un soldat) du côté israélien. D'après Al Manar, télévision du groupe chiite libanais Hezbollah, un haut gradé israélien aurait été tué lors de l'échange de tirs, information qui reste pour le moment sans confirmation.

Des échanges de tirs de roquettes et d'armes automatiques ont eu lieu ce matin entre l'armée israélienne et l'armée libanaise, dans le secteur d'Aadaissé (à l'est du sud du Liban), causant la mort de trois soldats et d'un journaliste libanais. Des hélicoptères israéliens auraient survolé la zone de l'incident pour appuyer les troupes au sol, d'après des villageois d'Aadaissé, dont la majorité, pris de panique, ont fui la localité en direction de Beyrouth.

L'élément déclencheur de cet affrontement musclé tient à un fait - en apparence seulement - dérisoire : des soldats israéliens auraient tenté, lors de travaux, d'arracher à l'aide d'une grue un arbre situé sur le territoire libanais, au titre que cet arbre limitait leur champ de vision. Le président libanais Michel Sleimane a donc dénoncé cette "agression" israélienne comme une "violation de la souveraineté libanaise". Dans un communiqué, le premier ministre libanais Saad Hariri demande "aux Nations unies et à la communauté internationale de prendre leurs responsabilités et de faire pression sur Israël pour stopper son agression".

La radio israélienne dément cette version des faits: des tirs auraient été reçus par l'armée israélienne alors qu'elle se trouvait en territoire israélien. Selon l'armée israélienne, "l'entière responsabilité pour cet incident" incombe à l'armée libanaise "qui a rompu le calme de cette zone". Il ne s'agirait donc que d'une riposte, menée toutefois à grands renforts d'hélicoptères. Israël en a profité pour avertir le Liban de "conséquences" en cas de nouveaux heurts le long de la frontière libano-israélienne.

De fait, Israël et le Liban ne s'étaient pas opposés avec autant de force depuis le conflit de l'été 2006, qui avait duré 34 jours et causé la mort de 1200 Libanais (des civils, essentiellement) et de 160 Israéliens (des militaires, essentiellement), suite à l'enlèvement de deux soldats israéliens par le Hezbollah. La guerre avait trouvé son point d'orgue dans la résolution 1701 du Conseil de sécurité de l'ONU qui renforçait le rôle de la Finul (Force intérimaire des nations au Liban) dans la supervision du cessez-le-feu entre les deux pays.

L'attitude de la Finul semble s'être limitée aujourd'hui à un simple appel au calme, sans l'envoi de troupes sur la zone d'opposition (selon un correspondant de rfi.fr), et soulève alors la question épineuse du rôle effectif de l'ONU au Proche-Orient.

Elodie Vergelati

Annexe 7

Editorial par Patrick Le Hyaric du 7 juin 2010

Pour la paix : urgence Palestine

La puissance des manifestations samedi dernier dans de nombreuses villes du monde, y compris en Israël, constitue un fil d'espoir pour le peuple palestinien. Seul ce mouvement, qui doit gagner encore en ampleur et en intensité, peut contribuer à ouvrir les portes de la prison à ciel ouvert qu'est Gaza. Il doit porter haut et fort l'exigence de l'arrêt de la colonisation, la restitution de ses terres au peuple palestinien, la destruction du hideux mur en Cisjordanie, la libération de tous les prisonniers politiques et l'application du droit au retour des réfugiés. Après l'offensive guerrière contre Gaza ; les opérations de barbouzerie pour tuer un responsable palestinien dans un hôtel de Dubaï ; les meurtres de passagers turcs de la flottille humanitaire ; le détournement et l'arraisonnement du cargo irlandais humanitaire, la conscience de l'insupportable grandit. Le mouvement pour la paix et la démocratie en Israël semble reprendre des couleurs. Il est lui aussi réprimé par l'ultradroite israélienne, comme la députée Hamine Zoubi, qui est menacée de perdre son immunité parlementaire et même sa nationalité. Un État qui agit de la sorte ne peut être qualifié de démocratique. Imaginons d'ailleurs que d'autres pays fassent de même. Ils seraient immédiatement condamnés, mis au ban des nations. Rien de tel à l'encontre de la direction israélienne. Au contraire ! Ce pays a été intégré sans coup férir à l'OCDE. On lui pardonne de ne pas signer le traité de non-prolifération nucléaire. Il commet des actes de piraterie et des meurtres d'État dans les eaux internationales et notre gouvernement sarkozyste, comme celui des États-Unis, s'abstient à l'ONU, sur toutes les résolutions, même les moins contraignantes. Cette impunité est grave, scandaleuse et peut être lourde de menaces. Pour le peuple palestinien évidemment. Et au-delà, désormais, pour la paix elle-même. Le militarisme politique israélien s'attaquant ouvertement à la Turquie, alliée d'hier, mais qui a eu le tort de jouer un rôle positif dans le débat sur le nucléaire iranien, vise à montrer au monde, tout particulièrement aux dirigeants des États-Unis, que le pouvoir de Tel-Aviv est prêt à tout. La situation doit donc être prise très au sérieux. Elle peut devenir explosive. Selon le dispositif israélien, le développement continu, selon une cohérence dominatrice, de l'annexion de Jérusalem-Est et de toute la Palestine, de l'étouffement et du pourrissement de la situation à Gaza a pour objectif la destruction totale de l'unité palestinienne et la volonté de rester la plateforme avancée des États-Unis dans cette région du monde, tout en empêchant la Turquie de mener une politique autonome.

Au nom du droit, de la sécurité dans la région, de la paix mondiale, au moment où la crise globale et mondiale du capitalisme est exacerbée, le mouvement populaire qui se développe doit rester uni sur les bases du droit international, de la démocratie, de la laïcité. Le gouvernement français et l'Union européenne doivent lever cette impunité qui ressemble de plus en plus à de la complicité. Il faut cesser les livraisons d'armes à Israël et rompre l'accord d'association Union européenne-Israël. Et il ne faut surtout pas tomber dans le piège tendu une nouvelle fois par la direction israélienne, qui compte s'appuyer sur certains extrémismes pour justifier ses actes de terrorisme d'État, alors que le rapport Goldstone demande des poursuites auprès de la Cour pénale internationale. Tous les démocrates, toutes celles et tous ceux qui sont soucieux en ces moments incertains de la paix dans le monde doivent s'en préoccuper.

Annexe 8

Le droit au retour n'est pas négociable

Jeudi 20 mai 2010 par Ahmed Moor

Ahmed Moor, palestino-américain, est né dans la Bande de Gaza (Palestine) et vit à Beyrouth. Il est journaliste free-lance. Cet article a été publié au départ dans le *Huffington Post* et a été réédité avec autorisation.

L'ironie du sort serait que le premier président noir des Etats-Unis laisse au monde comme héritage d'avoir soutenu l'ultime état d'Apartheid, écrit Ahmed Moor.

Certains initiés en place à Washington sont en train de vanter les mérites d'un plan, peu judicieux, imposé par Obama pour résoudre le conflit israélo-palestinien. Tout récemment, Zbigniew Brzezinski et Stephen Solarz ont émis à travers les colonnes du *Washington Post* l'idée d'une paix imposée, chose qui compromet les droits historiques indiscutables des Palestiniens. Les auteurs appellent à l'annulation du droit au retour palestinien et à la création d'un « état palestinien démilitarisé ».

Le ballon d'essai évite de mentionner une quelconque dynamique du parlement israélien ainsi que l'incapacité du gouvernement du Premier Ministre israélien Benjamin Netanyahu de faire quelque concession sans courir le risque de dissolution, chose que Netanyahu a dû probablement prendre en compte lors des négociations menées pour la formation du gouvernement de coalition. Cependant, l'inévitable échec de cette démarche est de présumer que les Palestiniens obéiront, facilement, aux ordres des Etats-Unis concernant le droit au retour. En tant que Palestinien, je suis convaincu que tout plan visant à sacrifier nos droits humains inaliénables pour garantir des majorités sur des bases raciales en Israël sera voué à l'échec.

Ainsi, Brzezinski et Solarz commencent leur article en paraphrasant une déclaration de l'actuel Ministre de la Défense israélien Ehud Barak : « l'absence de la solution à deux Etats constitue l'une des plus grandes menaces pour l'avenir d'Israël ». Vraisemblablement, Barak se réfère, indirectement, à la solution stipulant la mise en place d'un seul Etat, ou bien à la demande croissante des Palestiniens et des Juifs antisionistes appelant à la création d'un seul état démocratique sur toute l'étendue de la Palestine historique.

A ce titre, le Ministre de la Défense israélien, à l'instar de Brzezinski et Solarz, semble considérer ce mouvement grandissant dans la Terre Sainte, appelant à l'égalité des droits et à l'affranchissement, comme « la plus grande menace pour l'avenir d'Israël ».

Dans un sens, ils ont raison. Dans la mesure où Israël doit exister exclusivement pour les juifs, il se sent menacé quant à la possibilité d'affranchissement d'environ quatre millions de palestiniens vivants sous l'occupation israélienne. La menace proviendrait également des citoyens palestiniens d'Israël, c'est-à-dire les non juifs, qui représentent 20% et dont la croissance rapide dépasse celle des juifs israéliens.

Il s'agit d'une obsession anachronique liée à la composante raciale de l'état qui a créé, en premier lieu, le problème des réfugiés palestiniens. La Palestine, sous mandat, a fait l'objet en 1948 d'un nettoyage ethnique par les forces armées sionistes dans le but de créer un état à majorité juive ; un détail souligné par l'historien Ilan Pappé dans son livre « Le nettoyage ethnique de la Palestine ». Justement, c'est ce péché originel que Brzezinski et Solarz cherchent à gratifier en occultant le droit au retour des Palestiniens, un droit consacré par le droit international. Ceci étant, on se demande quels seront les plans et solutions que Barak,

Brzezinski et Solarz offriront face à un éventuel baby-boom palestinien à l'intérieur d'Israël dans les décennies à venir.

Ainsi, et en mettant de côté, temporairement, la justification raciale qui étaye l'existence de l'état hébreu, il convient d'examiner les raisons qui rendent impossible aujourd'hui la solution à deux états. D'abord, et tel que noté précédemment, les Palestiniens ne renonceront pas à leur droit au retour. Ne pouvant prétendre à la légitimité électorale ou morale, Mahmoud Abbas ne semble pas en mesure de pouvoir négocier ce point de droit.

Ensuite, il existe environ 500 000 colons juifs à Jérusalem Est et en Cisjordanie que personne ne pourra déplacer de leurs maisons. On peut parler d'un échange de terres, mais la réalité indique que l'Etat israélien a conduit une mission approfondie en établissant des colonies dans de larges parties situées autour de Jérusalem et au cœur de la Cisjordanie, parvenant efficacement à le diviser en deux parties. La contiguïté territoriale est extrêmement importante dans la construction d'un état, chose qui, vraisemblablement, manque dans le cas présent.

Troisièmement, il convient de préciser que la Terre Sainte est une zone relativement aride. Les plus grandes quantités d'eau consommées par les Israéliens proviennent des nappes aquifères côtières et montagneuses. Ces ressources coulent en territoire palestinien. Nonobstant le droit international et l'opinion actuelle répandue partout dans le monde, Israël n'abandonnera pas de telles réserves stratégiques d'eau douce.

Enfin, un quatrième point en rapport avec des considérations relatives à la sécurité israélienne. En fait, Brzezinski et Solarz admettent largement qu'Israël n'acceptera jamais un état palestinien avec une armée conventionnelle. Or, un état dépourvu d'une armée n'en est pas un, tant qu'Israël poursuivra probablement ses raids sur le territoire palestinien.

Pour des raisons pratiques et morales, et parce que la solution à deux états s'avère impraticable, la mise en place d'un état unique est la plus appropriée. En effet, il s'agit de l'issue qui s'inscrit dans le cadre des valeurs libérales américaines de base, en l'occurrence la liberté d'expression, la non-discrimination, l'égalité devant la loi etc.

Quand je vivais à New York, je cohabitais avec des gens venus des quatre coins du monde, majoritairement des juifs américains et des Israéliens. Toutefois, je ne peux jouir du même droit dans ma terre natale. Les personnes sensées devraient certainement s'interroger sur le fait que juifs et Palestiniens puissent cohabiter en Amérique, alors qu'ils ne conçoivent pas une coexistence en Israël.

Ceci étant, aboutir à la solution d'un état unique ne sera pas sans grande difficulté car il semble qu'à l'instar de celle qu'a connue l'Afrique du sud, la lutte se prolongera. Il faudrait conduire maintes discussions pour parvenir à régler des questions litigieuses, à savoir les droits nationaux, les langues officielles et un drapeau approprié. Ainsi, il est important d'évoquer ces nombreux militants palestiniens et juifs qui ont adhéré à cette démarche. Beaucoup de ces personnes, conscientes qu'une solution à deux états est loin d'être concrétisée, viennent soutenir la solution pour un état unique. En réalité, la communauté internationale ne peut offrir aux Palestiniens que des bantoustans, un fait que seulement une poignée de Palestiniens acceptera.

Et pour conclure, le président américain doit accepter la réalité comme elle est, tel est le conseil que je lui suggère. Nous, Palestiniens, suivrons le même chemin de lutte emprunté par les noirs en Amérique pour recouvrer leurs droits. Nous persisterons, sans répit, à demander la mise en œuvre de notre droit au retour ; un droit qui nous permettra de nous asseoir n'importe où dans le bus et de nous inscrire dans n'importe quelle école. L'ironie du sort serait que le premier président noir des Etats-Unis laisse au monde comme héritage d'avoir soutenu l'ultime état d'Apartheid.

Annexe 9

Sabra et Chatila, retour sur un massacre

Par Pierre Péan / Le Monde Diplomatique (archives)

« LE PASSÉ, C'EST ENCORE LE PRÉSENT »

Vingt ans après, les mots des livres réouverts (1), comme les paroles recueillies auprès des survivants dans ce qui reste les camps de Sabra et Chatila dégoulinent de sang. Le temps n'a rien lavé. Tout au long de mon enquête, j'ai été tétanisé par ces récits qui charrient, enchevêtrés, enfants égorgés ou empalés, ventres de femmes ouverts avec leurs foetus, têtes et membres coupés à la hache, monceaux de cadavres... Jusqu'à la nausée.

Je ne suis pas entré dans ce qui reste des camps de Sabra et Chatila par la porte principale, mais par un quartier insalubre, en périphérie, dans lequel vivent les nouveaux arrivants, notamment d'Asie. Je débouche sur la « grande rue » qui reliait l'hôpital Gaza - aujourd'hui disparu - à l'entrée principale située près de l'ambassade du Koweït, au luxe aussi incongru que celui de la nouvelle Cité sportive toute proche, où étaient regroupés et interrogés les adultes palestiniens et libanais ayant échappé au massacre. Les gens s'y faufilent entre les boutiques, les étals de marchands de fruits, de CD, de produits neufs et usagés, entre les voitures et les scooters... Comment choisir entre tous les témoins directs ou indirects des massacres qui, sans hausser la voix, font revivre pour moi les scènes d'horreur de la mi-septembre 1982 ?

Mme Oum Chawki, 52 ans, a perdu dix-sept personnes de sa famille, dont un fils de 12 ans et son mari. Elle habitait dans le quartier de Bir Hassan, près de l'ambassade du Koweït. Après les massacres, elle s'est installée, avec ses douze enfants restants, dans la rue principale de Chatila. Elle vit au quatrième étage d'un bâtiment construit selon des règles d'architecture approximatives.

L'intérieur est propre, des bouquets de fleurs artificielles complètent les couleurs des fauteuils et des reproductions collées ou accrochées au mur - Al Qods (Jérusalem) et le drapeau du Hamas. Même si elle n'appartient pas à cette organisation : « Je n'adhère à rien. Je ne m'engagerai que lorsque je serais sûre du résultat. » Et ses enfants ? « Je ne veux pas qu'ils se sacrifient pour rien, mais le jour où je serai sûre d'assouvir ma vengeance, je les encouragerai et je serai avec eux...»

Chaque jour et chaque nuit, elle revoit les images de cadavres, de gens mutilés, de son fils et de son mari qu'elle n'a jamais revus et dont elle ne sait rien. Les couleurs du salon n'arrivent pas à atténuer le noir de sa robe, de ses cheveux et de ses yeux. Mme Oum Chawki ne sourit pas et s'enflamme sans élever la voix quand elle revit la deuxième tragédie de sa famille (la première ayant été le départ en 1948 de Tarshiha, un village près de Haïfa). - On a frappé à la porte de la maison. Quelqu'un a dit : « Nous sommes libanais, nous venons faire une perquisition pour chercher des armes... » Mon mari a ouvert la porte, pas spécialement inquiet, car il n'appartenait à aucune organisation combattante. Il travaillait au club de golf, près de l'aéroport. Mme Chawki parle ensuite des trois soldats israéliens et d'un militaire des Forces libanaises, les milices chrétiennes de droite, qui sont entrés dans la maison, ont pris les bracelets de sa fille et arraché ses boucles d'oreille - elle montre le lobe déchiré d'une de ses oreilles - et les ont frappés.

Elle est certaine que ces soldats venaient d'Israël. - Leurs uniformes étaient différents de ceux des Forces libanaises et ils ne parlaient pas en arabe. Je ne sais pas si c'était de l'hébreu, mais je suis sûre que c'étaient des Israéliens. Ce n'est pas impossible, car le quartier de Bir Hassan, hors du périmètre

des camps, était occupé par l'armée israélienne. Comme d'autres familles palestiniennes, celle d'Oum Chawki avait été transportée à l'intérieur des camps.

- On nous a fait monter dans une camionnette, qui a roulé vers l'entrée du camp de Chatila. Les militaires ont séparé les hommes des femmes et des enfants. Le Libanais a pris les papiers de trois de nos cousins avant de les abattre devant nous. Mon mari, mon fils et d'autres cousins ont été emmenés par les Israéliens.

Les femmes et les enfants sont partis à pied vers la Cité sportive. Sur le bord de la route, des femmes criaient, pleuraient, affirmant que tous les hommes avaient été tués... Le soir, dans la pagaille, Mme Chawki s'est enfuie avec ses enfants vers le quartier de la caserne El Hélou. Au petit matin, elle a laissé ses enfants dans une école avant de repartir à pied vers la Cité sportive pour s'enquérir du sort de son mari et de son fils. Elle n'a pas pu parler à l'un des officiers israéliens présents. Elle a entendu des ordres donnés en arabe pour que les hommes fassent tamponner leurs cartes d'identité, et vu un camion israélien plein d'adultes et de jeunes gens. Une femme en sanglots, qui a perdu toute sa famille, lui a montré l'endroit où étaient déversés les cadavres. Les deux femmes ont alors marché vers le quartier d'Orsal et enjambé des morts libanais, syriens et palestiniens. Mme Chawki dit en avoir vu des centaines. C'est effectivement le quartier d'Orsal qui a compté le plus de victimes. - Ils étaient méconnaissables. Visages déformés, gonflés... J'ai vu vingt-huit corps d'une même famille libanaise, dont deux femmes éventrées... J'essayais de repérer les vêtements de mon fils et de mon mari. J'ai cherché toute la journée. Je suis revenue encore le lendemain... Je n'ai reconnu aucun cadavre de gens de Bir Hassan.

Mme Chawki a vu des soldats libanais creuser des fosses pour y pousser les cadavres... Elle n'a jamais retrouvé ceux de son mari et de son fils. Elle aborde plus difficilement le cas de sa fille qui a été violée... - Je pense à tout cela nuit et jour. J'ai élevé seule mes enfants... J'ai été obligée de mendier. Je n'oublierai jamais. Je veux venger tout cela. Mon coeur est comme la couleur de ma robe. Je transmettrai ce que j'ai vu à mes enfants, à mes petits-enfants...

Sous les injures

Après avoir circulé dans un incroyable dédale de toutes petites ruelles, où pendent partout des fils électriques, où courent au sol des canalisations d'eau, j'arrive enfin dans un local de trois ou quatre bureaux. Dans l'un d'eux, tout au fond, Mme Siham Balkis, présidente de l'Association du retour, est assise, droite, derrière un petit bureau. Egalement assis autour de la pièce, un responsable palestinien et deux autres survivants. Mme Balkis, la quarantaine, est une militante engagée et déterminée. Sa famille est originaire de Kabé, dans la province d'Akka, en Israël. Elle commence son récit recto tono.

-Le massacre a commencé le jeudi soir vers 17 h 30. Nous n'y avons pas cru... Nous sommes restés à l'intérieur de notre maison jusqu'au samedi matin et n'avons pas su grand-chose, sinon que, jeudi et vendredi, un petit groupe de Palestiniens et de Libanais ont essayé de se défendre, mais ils n'étaient pas assez nombreux et n'avaient pas assez de munitions. Nous avons vu, la nuit, des fusées éclairantes et entendu des coups de feu. Nous croyions que les Israéliens voulaient seulement s'en prendre aux combattants et trouver leurs armes... Quand tout est redevenu calme, le samedi matin, nous sommes montés sur le balcon et avons aperçu un groupe des Forces libanaises (FL) accompagné d'un officier israélien. Les Libanais nous ont crié de sortir. Ce que nous avons fait, sous les injures. L'Israélien avait un talkie-walkie. Un des Libanais le lui a pris et a dit : « Nous sommes arrivés à la fin de la zone cible »

Mme Balkis est sûre qu'il s'agissait d'un Israélien car, dit-elle, il avait un badge en hébreu et n'avait pas un visage d'arabe. Il parlait avec les Libanais en français. Avec d'autres elle a été emmenée vers l'hôpital Gaza. Leurs accompagnateurs ont rassemblé les médecins étrangers et les gens qui s'étaient abrités dans et autour de l'hôpital.

- Ils ont tué une dizaine de combattants. Ils ont repéré un jeune Palestinien qui avait revêtu une blouse blanche au milieu des médecins et infirmiers et ils l'ont tué. Quand tout le monde a été rassemblé – des centaines de personnes –, nous sommes partis vers l'ambassade du Koweït. Il y avait beaucoup de cadavres dans les rues. Des jeunes filles avec les poings liés. Des maisons détruites. Des chars, probablement israéliens. Les restes d'un bébé incrustés dans les chenilles de l'un d'entre eux. Avant d'arriver à la Cité sportive, les hommes ont été séparés. Des militaires demandaient aux jeunes gens de ramper. Ceux qui rampaient bien étaient considérés comme des combattants et abattus par des militaires des Forces libanaises. Les autres recevaient des coups de pied... J'ai vu Saad Haddad (2) avec d'autres devant l'ambassade du Koweït. Puis, en arrivant près de la Cité sportive, un grand nombre de soldats israéliens. Un colonel israélien a dit que les femmes et les enfants pouvaient rentrer chez eux. Plus tard, j'ai aperçu mon frère monter dans une Jeep alors que d'autres montaient dans des camions. J'ai couru vers lui. En vain. J'ai entendu un officier dire en arabe : «On va vous livrer aux FL. Ils sauront mieux vous faire parler que nous.»

Tous les témoins racontent grosso modo les mêmes histoires, les mêmes horreurs. J'ai ainsi rencontré Mme Kemla Mhanna, une épicière libanaise du quartier Orsal : - Tous les gens de notre quartier qui sont restés ont été assassinés. En majorité des Libanais. Quand je suis revenue, un monceau de corps étaient empilés. A côté de chez moi, un Palestinien était accroché à un croc de boucher, découpé en deux comme un mouton. J'ai vu comment, dans la grande fosse, on a déposé une première couche de cadavres sur laquelle on a étalé du sable, puis on a remis une couche de cadavres et ainsi de suite... J'ai vu aussi un autre Libanais du quartier Orsal, Hamad Chamas, un des rares survivants du massacre de ce quartier. Il était dans un abri quand sont arrivés deux Israéliens dans une Jeep et sept ou huit soldats.

Je suis sûre que ces soldats étaient israéliens car il portaient des uniformes israéliens et ne parlaient pas un arabe correct. Les soldats nous ont demandé de sortir de l'abri en nous injuriant. Ils m'ont donné l'ordre de déposer l'enfant que j'avais dans les bras et de me mettre en rang avec les autres. L'un d'entre eux, qui parlait bien arabe, a fouillé tout le monde et a pris l'argent d'un des hommes, puis ils ont tous tiré sur nous. J'étais seulement blessée à la tête et à la cuisse, sous une pile de cadavres. Il y a eu vingt trois morts... Je me suis cachée dans un abri toute la nuit. Au petit matin, il y avait une forte odeur de cadavres partout.

La loi de la mémoire

Rien de nouveau dans ces témoignages. Ils ressemblent à ceux que Mme Leïla Shahid, déléguée générale de la Palestine en France, une des premières à visiter les camps après les massacres, a recueillis seule ou avec Jean Genet. Ils sont - aux accidents de la mémoire près - également conformes à ceux des membres (anglais, norvégiens, suédois, finlandais, allemands, irlandais et américains) de l'équipe médicale de l'hôpital Gaza et à ceux qu'ont enregistrés de nombreux journalistes après les massacres.

Elias Khoury, écrivain libanais et homme de théâtre renommé (3), raconte avec passion le combat impossible pour la mémoire du peuple palestinien en général et pour les massacres de Sabra et Chatila en particulier. - La loi de la mémoire ne fonctionne pas chez les Palestiniens, car les massacres continuent : Deir Yassine, Qibya (4), Sabra et Chatila, et aujourd'hui Jénine. Il leur est impossible de regarder le passé puisque le passé, c'est encore le présent. Ils sont depuis 1948 dans un mécanisme infernal... Les Palestiniens sont victimes de l'instrumentalisation de la Shoah par le gouvernement israélien. Les normes éthiques s'arrêtent aux frontières d'Israël. Dans ce contexte, l'idée même de la tragédie de Sabra et Chatila devient marginale...

D'autant qu'au Liban la question est taboue : le premier accusé était Elie Hobeika (5), qui a été ministre du gouvernement...- Les criminels ont pris le pouvoir après la guerre, poursuit Elias Khoury. De plus, les Palestiniens sont devenus les boucs émissaires de la guerre au Liban et ils sont régis dans ce pays par des lois qui n'ont rien à envier à celles de Vichy à l'égard des juifs. Même les chiffres de

morts et de disparus demeurent dans le plus grand flou. Ils varient, selon les estimations, de 500 à 5 000. Une historienne, Mme Bayan Hout, essaie depuis vingt ans de combler cette lacune. Née à Jérusalem, où elle a vécu jusqu'à l'âge de 9 ans, professeure à l'université de Beyrouth, cette Libanaise a fait un travail de fourmi auprès des familles des victimes et disparus, analysé des centaines de questionnaires, croisé les listes des organisations humanitaires, de la Croix-Rouge, essayé de retrouver tous les cimetières... Elle est maintenant sûre de ses chiffres : 906 tués de 12 nationalités, dont la moitié de Palestiniens... et 484 disparus, dont 100 ont été sûrement enlevés. Soit un chiffre global de 1 490 victimes identifiées.

Ces massacres et ces disparitions s'inscrivent dans le contexte de la guerre lancée par le gouvernement israélien le 6 juin 1982 pour obtenir la neutralisation de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). L'invasion du Liban a coûté la vie à plus de 12 000 civils, fait quelque 30 000 blessés et a laissé 200 000 personnes sans abri. Mi-juin 1982, les Israéliens ont commencé le siège de Beyrouth et encerclé les 15 000 combattants de l'OLP et de ses alliés libanais et syriens. Le président des Etats-Unis, M. Ronald Reagan, a envoyé, début juillet, M. Philip Habib - assisté de M. Morris Draper - pour résoudre cette crise risquant d'embraser le Proche-Orient et de menacer les intérêts américains. Il s'avère rapidement que le règlement de la crise passe par le départ des combattants palestiniens et de M. Yasser Arafat de Beyrouth. Ce dernier est bientôt convaincu qu'il n'a pas d'autre solution.

Les négociations vont être compliquées parce que les Israéliens et les Américains ne veulent pas discuter directement avec les Palestiniens (6) : Elias Sarkis, le président chrétien du Liban, et son premier ministre sunnite, Chafiq Wazzan, vont servir d'intermédiaires. Parce que les Israéliens vont poursuivre une pression militaire brutale et exiger de M. Arafat une reddition totale et honteuse. Celui-ci multiplie les offres et cherche à obtenir des garanties de sécurité pour les familles palestiniennes qui resteront au Liban. Il craint les exactions des soldats israéliens ou de leurs alliés phalangistes. Pour M. Arafat, ces garanties ne peuvent être qu'américaines et internationales.

M. Habib obtient finalement l'assurance du premier ministre israélien que ses soldats n'entreront pas dans Beyrouth-Ouest et ne s'attaqueront pas aux Palestiniens des camps ; l'assurance du futur président libanais, Béchir Gemayel, que les phalangistes ne bougeront pas ; l'assurance du Pentagone que les marines seront les garants ultimes de ces engagements. Fort de ces promesses, le représentant de M. Reagan s'engage par écrit sur la sécurité des civils. Deux lettres sont ainsi adressées au premier ministre libanais. Cet engagement américain se retrouvera dans la quatrième clause de l'accord du départ de l'OLP, publié par les Etats-Unis le 20 août, c'est-à-dire à la veille de l'embarquement des premiers combattants palestiniens (7).

Pourtant, M. Arafat est de plus en plus inquiet du sort des civils palestiniens. M. Habib (entreprend une nouvelle démarche auprès de Béchir Gemayel, qui renouvelle ses promesses. Il insiste sur le rôle de la force multinationale composée de 800 Français, 500 Italiens et 800 Américains. Le premier contingent - français - arrive le 21 août et doit assurer l'évacuation et la collecte des armes. Cette force doit rester une trentaine de jours, empêcher tout dérapage et protéger les familles palestiniennes. Finalement, M. Arafat accepte de quitter Beyrouth...

Mais personne ne respectera sa parole. A commencer par le gouvernement américain. M. Caspar Weinberger, secrétaire à la défense, donnera l'ordre à ses marines de quitter le Liban alors même que les milices chrétiennes prennent position, le 3 septembre, dans le quartier Bir Hassan, en bordure des camps de Sabra et Chatila. Le départ des Américains entraîne automatiquement celui des Français et des Italiens. Le 10 septembre, le dernier soldat est parti de Beyrouth, alors que M. Habib avait fondé son plan sur une évacuation entre le 21 et le 26 septembre. Le 14 septembre, Bechir Gemayel, le nouveau président libanais porté au pouvoir par les Israéliens, est assassiné. M. Ariel Sharon prend ce prétexte pour envahir Beyrouth-Ouest, pour cerner les camps de Sabra et Chatila et encourager les milices libanaises à les nettoyer.

Une « responsabilité personnelle »

A ce jour, une seule enquête officielle a été menée, celle de la commission israélienne dirigée par Itzhak Kahane, le chef de la Cour suprême, rendue publique en février 1983. Elle charge les phalangistes et, dans une moindre mesure, M. Ariel Sharon. Le rapport parle d'abord d'une grave erreur de celui-ci, qui n'a « pris aucune mesure pour surveiller et empêcher les massacres ». Il se dit « perplexe » sur l'attitude de M. Sharon qui n'a pas prévenu Menahem Begin de sa décision de faire entrer les phalangistes dans les camps. Pour finir, il lui reconnaît la « responsabilité de n'avoir pas ordonné que les mesures adéquates soient prises pour empêcher d'éventuels massacres ». M. Sharon porte une « responsabilité personnelle » et « doit en tirer les conclusions personnelles ».

Les journaux israéliens ont publié - en 1994 notamment - de nombreux articles confirmant et amplifiant ces conclusions. Ainsi, Amir Oren, à partir de documents officiels, a, dans Davar du 1er juillet 1994, affirmé que les massacres faisaient partie d'un plan décidé entre M. Ariel Sharon et Béchir Gemayel, qui utilisèrent les services secrets israéliens, dirigés alors par Abraham Shalom, qui avait reçu l'ordre d'exterminer tous les terroristes. Les milices libanaises n'étaient rien moins que des agents dans la ligne de commandement qui conduisait, via les services, aux autorités israéliennes.

L'émission « Panorama », intitulée L'Accusé, qui est passée sur la BBC le 17 juin 2001, a fait progresser la connaissance, notamment grâce au témoignage, difficilement contestable, de M. Morris Draper, l'assistant de M. Habib. Au rappel des affirmations de M. Sharon qu'il ne pouvait prévoir ce qui est arrivé dans les camps, M. Draper s'est contenté de faire un bref commentaire : « Complètement absurde. » Il a raconté sa rencontre, à Tel-Aviv, au ministère de la défense, avec MM. Sharon et Yaron, son chef d'état-major, le jeudi, alors que les Israéliens étaient déjà entrés dans Beyrouth-Ouest malgré leur promesse. M. Amos Yaron a justifié cette décision par la volonté d'empêcher les phalangistes de se retourner contre les Palestiniens après l'assassinat du président Béchir Gemayel. « Notre groupe d'une vingtaine de personnes resta silencieux. Ce fut un moment dramatique. » Précisant que les Etats-Unis avaient refusé la proposition israélienne de déployer les phalangistes dans Beyrouth-Ouest « parce que nous savions que ce serait un massacre si ces gens- là entraient », il ajoute : « Il ne fait aucun doute que Sharon est responsable [des massacres] ; c'est le cas même si d'autres Israéliens doivent partager cette responsabilité. »

L'ancien diplomate américain n'a pas été interrogé sur les responsabilités américaines ni sur celles de l'Italie et de la France, qui ont retiré leurs soldats après le départ des marines...Vingt ans après, les familles des victimes et des disparus des camps de Sabra et Chatila ont droit à la vérité. Pour pouvoir faire enfin le deuil. Cela ne concerne pas que les familles. Tout le monde a le droit de savoir pourquoi, comment et qui a organisé et exécuté des actes d'une telle sauvagerie.

Par Pierre Péan

Journaliste et écrivain. Auteur, entre autres, de : Dernières volontés, derniers combats, dernières souffrances, Plon, Paris, 2002, Manipulations africaines, Plon, 2001, Vies et morts de Jean Moulin, Fayard, Paris, 1998, et La Diabolique de Caluire, Fayard, 1999.

Annexe 10

Un résumé de la guerre civile libanaise par Dominique Vidal (Les 20 dates-clefs du conflit israélo-palestinien, publié le lundi 15 janvier 2007)

13 AVRIL 1975 : Le début de la guerre civile libanaise

Le piège libanais va se refermer sur l'OLP selon le même schéma que le piège jordanien :

- ▶ après son expulsion de Jordanie, le Liban devient la seule base arrière de l'OLP à proximité d'Israël ;
- ▶ les opérations des commandos palestiniens contre l'État juif entraînent des représailles dont la population libanaise est aussi victime ;
- ▶ les dirigeants libanais sont de plus en plus inquiets de voir les Palestiniens constituer un État dans l'État, avec des camps de réfugiés, des milices, des quasi-ministères, des services d'aide sociale, etc.

La présence palestinienne, légalisée par les accords du Caire en novembre 1969, est d'autant plus mal vécue qu'elle bouscule l'équilibre déjà précaire du Liban, dont le système économique, social, politique et institutionnel, hérité du Pacte national de 1943, repose sur l'hégémonie des chrétiens maronites et l'alliance de ceux-ci avec l'élite sunnite, elle-même dominante parmi les musulmans.

Or l'évolution démographique a bouleversé ce schéma : la majorité est musulmane et non plus chrétienne et, parmi les musulmans, chiite et non plus sunnite. La construction libanaise doit donc être réformée pour tenir compte des réalités. Mais les élites ne sont pas prêtes à renoncer à leurs avantages économiques et politiques. Au lieu de négocier la transformation du système, elles s'arc-boutent sur leurs privilèges au risque d'un affrontement avec les forces réformatrices, regroupées au sein du Mouvement national. Ce dernier, quant à lui, cherche à créer le rapport de forces le plus favorable possible pour obtenir la laïcisation de l'État : il fait donc tout pour entraîner les fedayin à ses côtés dans cette bataille. Si la direction de l'OLP est consciente du danger, le FPLP et le FDLP foncent tête baissée dans le piège qui leur est tendu. Les Phalangistes en appellent à la Syrie, qui intervient le 1er juin 1976, écrase le Mouvement national et les Palestiniens, avant de se retourner contre ceux qui l'avaient appelée. Les troupes de Damas sont d'ailleurs toujours là, vingt-six ans après...

On n'a pas le temps de faire ici l'histoire de la guerre civile libanaise. La fusillade dont un bus palestinien est victime dans le faubourg d'Aïn Al Remmaneh, le 13 avril 1975, marque le début de quinze années de combats sanglants, dont les Palestiniens sont parmi les premières victimes, du massacre de Tall Al Zaatar pendant l'été 1976 par les Syriens et des Phalangistes, à celui de Sabra et Chatila en 1982 par les milices chrétiennes sous les yeux d'Ariel Sharon...

Annexe 11

La stratégie du chaos

publié le mardi 5 juin 2007

Nicolas Qualander

Plus de la moitié des réfugiés du camp de Nahr al-Bared a fui les combats entre l'armée libanaise et le groupuscule fondamentaliste Fatah al-Islam. L'impérialisme américain en profite pour placer ses pions afin d'empêcher un gouvernement d'unité nationale.

Contrairement à ce qui est dit, le Fatah al-Islam n'est pas à la solde du régime syrien. Apparu en novembre 2006, il a été financé et armé par les forces gouvernementales pro-occidentales de Fouad Siniora. Il s'agissait, à l'époque, de soutenir des groupes extrémistes sunnites pour contrer, au besoin par les armes, le Hezbollah chiite. C'est l'application à la lettre de la théorie néo-conservatrice américaine du « chaos constructif », visant à la déstabilisation générale d'un espace afin de mieux s'y implanter.

Les combats de Nahar al-Bared permettent au gouvernements libanais et américain d'accuser une nouvelle fois la Syrie, l'isolant un peu plus. Surtout, ils permettent de renforcer la coopération armée entre les deux pays : le 24 mai, les États-Unis ont affrété six avions cargos à destination des forces armées libanaises. Il s'agit de tout faire pour isoler l'opposition conduite par le Hezbollah et le général chrétien Michel Aoun, qui, depuis novembre 2006, ont lancé une vaste mobilisation pour demander la démission d'un gouvernement aux ordres de la France et des États-Unis, auteurs de la résolution 1559 de l'automne 2004, demandant entre autre le désarmement du Hezbollah.

La création du tribunal international pour juger les assassins de l'ancien Premier ministre Rafiq Hariri s'inscrit dans la même logique : bénéficiant de pouvoirs extraordinaires, permettant des arrestations arbitraires et sans preuve, ce tribunal, sous contrôle direct du Conseil de sécurité de l'ONU, est une arme dirigée par les pays occidentaux contre le régime syrien, accusé d'office. Et à travers le régime syrien, c'est naturellement le Hezbollah et l'Iran qui sont indirectement visés. Soutenu par ses alliés libanais de la coalition gouvernementale, le bloc impérial France-États-Unis-Israël, a décidé d'en finir avec les deux régimes s'opposant à lui, ainsi qu'avec la résistance libanaise incarnée par le Hezbollah et ses alliés. Il s'agit ainsi d'empêcher l'opposition nationale libanaise d'arriver à la satisfaction de ses revendications : la démission du cabinet Siniora, la formation d'un gouvernement d'unité nationale, et des élections législatives anticipées.

D'autant que se profilent la présidentielle de novembre 2007, auxquelles le général Aoun, soutenu par le Hezbollah et ses alliés constitués de forces politiques nationalistes arabes, nassériennes, islamiques et de gauche, est candidat. L'émergence d'une direction nationaliste libanaise dans la région, non hostile à l'Iran et à la Syrie, opposée aux intérêts néocoloniaux de la France et des États-Unis, serait en effet une catastrophe pour ces derniers.

Annexe 12

2007 / Appel à une aide d'urgence dans les camps de réfugiés palestiniens du Liban de l'AJPF

Association pour la promotion des Jumelages entre les camps de réfugiés Palestiniens et les villes Françaises

« La situation est horrible ! 20 000 palestiniens du camp de Narh El Bared sont venus dans le camp de Baddawi où 40 000 personnes s'entassent sur 1km2 et où la situation sociale et psychologique est tragique. Nous manquons de tout, nourriture, médicaments, vêtements pour enfants...Toute aide sera la bienvenue »

C'est le cri de détresse Khaled Yamani, l'un des responsables du camp de réfugiés de Baddawi au nord du Liban. Aujourd'hui, tous les camps sont touchés par l'accueil des réfugiés palestiniens fuyant les combats entre le Fatah El Islam et l'armée libanaise qui durent depuis plusieurs semaines.

**Nous ne pouvons pas ignorer ce qui se passe aujourd'hui au Liban,
dans les camps de réfugiés palestiniens !**

Nous voulons répondre au cri de désespoir de la population civile palestinienne, prise entre deux feux, terrorisée, otage d'enjeux qui la dépassent...Car, le groupe Fatah al-Islam n'est pas un groupe de résistance reconnue palestinienne mais le produit de manipulations internes et externes au Liban dont les victimes sont encore les populations civiles.

Un véritable désastre humain, politique, et social est en cours. Les dispensaires sont saturés et les pénuries alimentaires deviennent alarmantes. Les femmes et les enfants subissent davantage les conditions de survie dans les camps de réfugiés surpeuplés.

Mais surtout, la population palestinienne a, une fois de plus, le sentiment que son sort n'a aucune importance et que les puissances occidentales ne feront rien pour empêcher ce que l'on cherche à faire au Liban, en Cisjordanie et à Gaza : les réduire à un peuple soumis et par là même, réduire à néant les espoirs d'un état palestinien et pire, les espoirs de paix dans la région.

L'AJPF lance un appel à une aide d'urgence pour soutenir les populations des camps de réfugiés qui accueillent actuellement, dans des conditions de grande précarité, les réfugiés palestiniens de Narh El Bared. Grâce à nos partenaires, fiables et reconnus des camps de réfugiés, nous participerons ensemble, avec vos dons, à soutenir des centres de soins et des familles très démunies.

Mais par ce geste, nous voulons aussi dire au peuple palestinien que nous restons solidaires et que nous porterons sa voix là où on ne veut pas l'entendre !

Annexe 13

« J'appris le sens du mot réfugié et son attribut, le mépris. » Mahmoud Darwich.

Les réfugiés palestiniens ne sont pas des réfugiés comme les autres. Ordinairement, un réfugié a été contraint à fuir son pays, pour des raisons de sécurité, et il espère être accueilli dans un autre pays. Mais c'est dans son propre pays que le réfugié palestinien souhaite rentrer, et la formule juridique de cette revendication n'est autre que le droit au retour. Droit au retour qui ne s'est toujours pas matérialisé, soixante-et-un ans après la Nakba, après l'expulsion massive et forcée de tout un peuple, accompagnée de nombreux massacres.

En mai 1948, sur 1.400.000 Palestiniens, 112.000 demeurent dans l'Etat d'Israël en devenir, 423.000 demeurent à Gaza et en Cisjordanie, quand 854.000 (donc plus de la moitié du peuple palestinien) deviennent réfugiés, et commencent une vie d'exil dans 71 camps : 15 au Liban, 16 en Syrie, 4 en Transjordanie, 12 à Gaza et 24 en Cisjordanie. La réaction du droit international est immédiate, et la résolution 194 de l'Organisation des Nations Unies prévoit le retour des réfugiés palestiniens. Cette résolution est même acceptée par l'Etat d'Israël le 11 mai 1949, car elle fait partie des conditions posées pour son admission à l'ONU. Après l'armistice entre Israël et les armées arabes en 1949, l'aide internationale prend en charge les camps de réfugiés : l'UNRWA (United Nations Relief and Work Agency) est créé en décembre. Ce qui signifie, très clairement, que l'exil de ces milliers de Palestiniens ne sera pas temporaire. Et en 2009, ces camps existent toujours. La seule utilisation du terme de « camps » porte et recouvre une extraordinaire hypocrisie : celle de la communauté internationale, qui fait mine d'ignorer le paradoxe d'un provisoire qui dure, devenant au moyen d'un camouflage verbal le complice imbécile de l'Etat d'Israël.

La question des réfugiés palestiniens est-elle un problème insoluble ? C'est, sans aucun doute, l'enjeu le plus délicat auquel la communauté internationale ait eu à faire face depuis la Seconde Guerre Mondiale. D'un côté, il y a l'abstraction du droit au retour, et de l'autre la réalité des camps de réfugiés. Peut-être faudrait-il commencer par se demander quelle réalité a, pour les réfugiés eux-mêmes, ce « droit au retour » qui demeure purement conceptuel, après soixante-et-un ans d'exil.

Dans le camp de réfugiés de Balata, près de Naplouse, le tissu « urbain » - car il s'agit bien d'une sorte de ville, d'une agglomération anarchique de constructions en dur - est extrêmement serré, tortueux : tout étranger s'y perdrait, si les 25.000 habitants du camp toléraient les étrangers dans leur labyrinthe de ruelles étroites. L'armée israélienne pénètre dans le camp presque toutes les nuits. Le chant des coqs prévient les habitants. Malgré ces incursions nocturnes et la présence d'une base militaire israélienne derrière la colline voisine, ce lieu semble bien appartenir aux réfugiés : ils sont ici comme chez eux. Mais ils ne sont pas chez eux - cette confusion les offense. « Je suis né à Balata, mais Balata n'est pas mon lieu natal » : voilà bien le paradoxe des réfugiés palestiniens.

Certains habitants de Balata sont originaires du village d'Al Mwealh, au nord de Jaffa. Les réfugiés d'Al Mwealh sont arrivés à Balata en 1958, après avoir passé dix ans dans le village de Rafet, qui est désormais divisé par le Mur de séparation. Leur village, beaucoup ne l'ont encore jamais vu. A l'intérieur du camp, l'association « Al Mwealh », qui compte une centaine de membres, a créé un site internet qui raconte l'histoire du village avant la Nakba. Grâce à cette association, un groupe de réfugiés a pu se rendre à Al Mwealh en car, en août 2009, pour une journée. Raed, né en 1969, a découvert son village en même temps que ses enfants, Moaz, Shada' et Ghazane. Il leur a expliqué que ce village était le sien, le leur, et ce qu'ils possédaient de plus important. Raed considère bien qu'Al Mwealh appartient à sa famille. « Et la terre se transmet comme la langue », écrit Mahmoud Darwich.

Le retour est un thème omniprésent dans le discours des réfugiés. Beaucoup précisent qu'ils ne quitteront Balata que pour retrouver leurs terres, leur village, leur maison. La transmission inter-générationnelle d'un héritage est effective, bien que cet héritage soit immatériel : les enfants de Balata héritent d'un droit, et ce droit est ce qu'ils ont de plus précieux.

Depuis soixante-et-un ans, la vie s'organise dans les camps, mais tout semble converger vers une seule exigence : le droit au retour. Les fonctionnaires palestiniens qui travaillent à l'UNRWA permettront bientôt aux enfants des réfugiés d'atteindre le meilleur taux de scolarisation du monde arabe – celui du camp de Dheisheh, près de Béthléem, est déjà supérieur au taux de Jérusalem Ouest. Les réfugiés ne conçoivent pas l'éducation comme un moyen de quitter les camps, mais comme un moyen de résister à l'occupation israélienne, et donc, à terme, de récupérer leurs terres. Cette revendication est première et centrale pour les réfugiés, car Retour rime avec retrouvailles, existence nationale, indépendance et souveraineté. La quête du Retour est parallèle à la soif d'un appareil d'Etat : c'est en un seul et même mouvement que les réfugiés entendent reconquérir une terre engloutie, abandonner les camps et retrouver un nom effacé, le nom de la Palestine. Cette connexion très forte entre le droit au retour et le droit à l'indépendance nationale, ce lien inséparable entre la Terre et le Nom expliquent que les camps de réfugiés soient les principaux foyers de la résistance palestinienne : en décembre 1987, c'est du camp de Jabâlya, à Gaza, qu'est née la première Intifada. Les murs de Balata et de Dheisheh sont couverts d'inscriptions, de petits dessins ou de larges fresques colorées : la clef, symbole du droit au retour, occupe une place importante dans cette nouvelle iconographie aux couleurs de la Palestine.

Israël, affirmant qu'en réalité les Palestiniens n'ont jamais existé, voudrait les voir sortir du temps, après les avoir expulsés de leurs espaces. La négation de l'existence du peuple palestinien par l'Etat juif rend hautement improbables une inflexion prochaine de la politique israélienne, et l'application de la résolution 194. Le Bureau Central des Statistiques israélien a calculé une projection de population pour l'horizon 2020, et cette projection ignore complètement l'éventualité d'une migration palestinienne conforme à la résolution 194. Il est impossible aujourd'hui de ne pas voir que l'Etat d'Israël n'a nullement l'intention d'obéir à l'ONU.

Or, les réfugiés reçoivent une aide de la part de la communauté internationale, et notamment de certains pays européens. Mais cette aide reste humanitaire, elle n'est pas politique, ne concerne ni le statut futur des réfugiés, ni leurs droits. Elle manque donc son but, et les camps demeurent. Ils sont l'aberration politique du XX^{ème} siècle, et les réfugiés des « martyrs de la cartographie » (Mahmoud Darwich).

Le camp de Jénine, en Cisjordanie, a été rasé par l'armée israélienne en 2002 (lors d'une opération très ironiquement baptisée « Opération Rempart »). Le dialogue entre les membres internationaux de l'UNRWA chargés de reconstruire le camp et les membres du Comité populaire de Jénine révèle en pleine lumière deux paradoxes très embarrassants.

D'abord, le paradoxe humanitaire. Contrairement à l'avis du Comité populaire, l'UNRWA a construit après 2002 des rues plus larges que les précédentes, qui permettent désormais aux tanks israéliens de pénétrer dans le camp. Un responsable de l'ONU a exprimé depuis ses plus sincères regrets : « Nous avons en fait donné le moyen aux Israéliens de traverser le camp avec leurs chars. » C'est ainsi que l'aide humanitaire a fini par servir, bien involontairement, le pouvoir d'oppression. On est en droit de se demander comment cela est même possible.

Le deuxième paradoxe n'est autre que celui des « camps ». L'un des membres du Comité populaire de Jénine, voyant les nouvelles maisons aux façades beiges que venait de construire l'UNRWA, constatant que leur aspect définitif contredisait de fait la nature provisoire du camp, a déclaré : « Nous avons perdu le droit au retour. »

Considérer le droit au retour des réfugiés palestiniens comme un rêve irréalisable, c'est oublier que la justice est plus forte que la force. C'est entrer dans la logique israélienne du fait accompli, de l'irréversibilité et de l'oubli. Mais les réfugiés palestiniens n'oublient pas.
